Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260407-2026040705LSTEL-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du trente et un mars avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERAULT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHIQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHE Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	R
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	P
MIGNOT Victor	P	HAREL Jean-Pierre	P
HOCHET Lyna	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
JACQUOT Vincent	*CHIQUERILLE Catherine*	L'ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Julien BAILLEUL a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260407-2026040705LSTEL-DE

Délibération n° 2026.04.07.05
Commission de contrôle des listes électorales

Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 modifiant la composition des commissions de contrôle des listes électorales,

Vu l'article R.7 du code électoral et ses modifications portant sur la durée des fonctions des membres des Commissions de Contrôle des Listes Electorales (CCLE),

Madame le Maire propose de constituer la commission de contrôle des listes électorales, de la façon suivante : 5 conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au dernier scrutin municipal,
- 1 conseiller municipal appartenant à la liste ayant obtenu la 2nde place en terme de sièges (dans l'ordre du tableau),
- 1 conseiller municipal appartenant à la liste ayant obtenu la 3ème place en terme de sièges (dans l'ordre du tableau),

Madame le Maire propose les noms suivants pour constituer la commission de contrôle des listes électorales :

- Michel LE CONNIAT, Pauline BERTIN, Vincent JACQUOT
- Nelly PHILIPPEAUX OU Victor MIGNOT
- Jean-Pierre HAREL OU Lyna HOCHET

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, *adopte la proposition suivante :*
Composition de la commission de contrôle des listes électorales

- ***Michel LE CONNIAT***
- ***Pauline BERTIN***
- ***Vincent JACQUOT***
- ***Nelly PHILIPPEAUX***
- ***Jean-Pierre HAREL***

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,

Rosi BORDET

MAIRIE DE ST-GEORGES-DE-CHESNE-MBAULT (Ille-et-Vilaine)